

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, à dix-neuf heures,
Présents :	47	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	23	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	7	après convocation légale en date du 20 janvier 2026, sous
Votants :	54	la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Annick MALLET, M. Gilbert GLANDIERES, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, M. Joël BRUN, MME Yolande CHASSANG, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Axel JOURQUIN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **03 FEV. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **03 FEV. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET MAISON D'ACCUEIL DE LA STATION 4 SAISONS DE SAINT-URCIZE -
ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE
SAINT-URCIZE A SAINT-FLOUR COMMUNAUTE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2122-1 et R2122-2 ;

Considérant le projet de territoire approuvé lors de la séance du 30 juin 2021, et sa fiche n°154 du projet de territoire 2021/2026 intitulée « Développement de l'espace 4 saisons de Saint-Urcize : bâtiment et diversification des activités » ;

Rappelant le **coût prévisionnel de cette opération** s'élevant à 886 492,50 € H.T. dont 774 450 € H.T de coût de travaux avec des financements sollicités à hauteur de 709 193 € représentant 80 % de l'opération, dont :

- Un soutien financier de l'Etat au titre de la DETR - DSIL à hauteur de 25 947 € ;
- De la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'AMI Tourisme été-hiver à hauteur de 243 246€ et du Plan Montagne à hauteur de 200 000 € ;
- Du Département du Cantal au titre du Contrat Cantal Développement à hauteur de 240 000 € ;

Rappelant les Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) au lot 1 et au lot 6 relatives à la réalisation de la terrasse, dont la prise en charge financière sera assurée par la commune de Saint-Urcize via un fonds de concours, d'un montant prévisionnel de 41 000 € ;

Vu l'avis favorable du Conseil municipal de la commune de Saint-Urcize en date du 23 janvier 2026 pour attribuer un fonds de concours prévisionnel de 41000€ ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

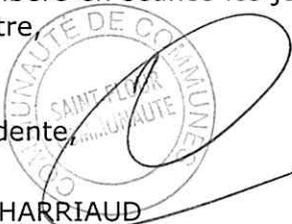
↓ APPROUVE et ACCEPTE le fonds de concours de la commune de Saint-Urcize pour un montant prévisionnel de 41 000 € destiné à financer la réalisation de la terrasse dans le prolongement de la maison d'accueil de la station 4 saisons de Saint-Urcize.

POUR : 54 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX